

Arcachon, le 27 juillet 2020

à

M. le Directeur des Affaires Maritimes

M. le Directeur des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Objet : Équipement individuel de sécurité des services Cultures Marines et Environnement, ouverture d'ateliers thématiques

Messieurs les Directeurs,

Les services Cultures Marines et Environnement, placés en DDTM, sont armés par des agents relevant de l'administration de la mer. Placés dans le périmètre de la DAM, ils exercent leurs missions sous l'égide juridique de la DPMA. Cet « entre deux » fait l'objet d'interventions récurrentes depuis des années de la part de notre organisation syndicale.

Profondément attachés aux prérogatives régaliennes au sein du Ministère de la Mer, la cinquantaine d'agents de ce domaine pâtissent des conséquences de cet écartèlement, dont vous êtes, Messieurs les Directeurs sans doute malgré vous, les premiers responsables.

Les agents des Cultures Marines et de l'environnement gèrent 50 000 parcelles réparties sur quelques 20 000 hectares de littoral. Leur domaine d'activité en font des observateurs éclairés, comme des protecteurs réguliers de l'environnement maritime par leur participation croisée avec le Dispositif de Contrôle et de Surveillance. Prérogatives, formations, domaine d'intervention et parcours de carrière placent ces agents, sans hésitation possible, au sein des Affaires Maritimes.

Constatons que depuis le mouvement social de 2008, largement suivi durant plusieurs mois par les personnels, des avancées significatives ont été obtenues en matière d'équipement des services en GPS, navires, véhicules, matériel informatique et communication, formation et de budget de gestion des moyens. Bringuebalés entre DAM et DPMA qui chacune se renvoyait la politesse pour répondre aux doléances des agents, les personnels des cultures marines avaient fini par « prendre en main » leurs intérêts.

Le programme pluriannuel engagé en suivant avait permis l'avancée de dossiers portés par la direction de gestion dans le cadre d'un dialogue social nourri. Outre le volet équipement, ils ont concerné le régime de travail à la marée, la reconnaissance statutaire technique comme la revalorisation indemnitaire ainsi que les formations métier.

Le temps a passé, la mémoire se dissipe, le moment est venu pour le SNPAM-CGT de vous proposer une réactualisation de nos chantiers.

Sans surenchère ni démagogie, la CGT souhaite l'ouverture d'un atelier thématique transversal qui s'attachera à définir à nouveau les moyens nécessaires pour l'exercice des missions, les formations manquantes pour pouvoir répondre à la modernisation des rapports avec les montages de sociétés ainsi que les prérogatives STCW pour la conduite des moyens et la communication, les véhicules terrestres ou nautiques nécessaires à la projection sur le terrain, la reconnaissance d'expertise au sein d'un comité de domaine ou autre. Les besoins sont là, nul ne peut les nier voire les ignorer.

L'Action de l'État au travers du plan de relance ainsi que du Commissariat Général au Plan invite à appliquer ces idées forces pour l'élaboration de bilan et l'analyse prospective. La CGT y est disposée. Il n'est pas interdit d'imaginer que nous réussissions dans l'intérêt des missions et des personnels. Le rapport de force pour peser sur les débats, dans le cadre d'une action sociale aussi organisée que déterminée, reste une option en suspens, consubstantielle de la démocratie sociale. Contribuons au « Monde d'après », privilégions la concertation.

L'urgence invite à précipiter les intentions, le SNPAM-CGT souhaite vous saisir conjointement sur les besoins des services Cultures Marines et Environnement en équipement de sécurité. Ce sujet pourrait faire l'objet du premier atelier thématique que nous souhaitons voir engagé.

Ces besoins ont été de nouveau mis en lumière par deux incidents en service, survenus à quelques semaines d'intervalle à la DDTM des Côtes d'Armor. Deux équipes ont été successivement confrontées à une situation de danger grave, piégés dans des sédiments mouvants dans des zones isolées de l'estran où elles menaient des missions de contrôle.

Les agents, après s'être sortis avec grande difficulté de cette situation périlleuse, au prix pour certains de blessures légères, ont saisi le CHSCT local.

Si les solutions techniques portées par le CHSCT font l'unanimité, ces incidents, réguliers et souvent méconnus, doivent être l'occasion d'une réflexion collective ainsi que d'une identification des besoins au plan national.

Depuis 2010 et la création des DDTM, le travail pourtant fondateur initié en 2008 n'a pas été renouvelé. Le BOP métier (205) est utilisé de manière variable au niveau local, parfois en substitution du budget de fonctionnement (333) pourtant abondé par ailleurs. Les règles sont floues, les agents ne s'y retrouvent pas, les chefs de pôles sont délogés de la gestion budgétaire pour leurs moyens et équipe, les OS sont que trop peu consultées.

Cette situation n'est pas de nature à assurer la sécurité des agents, ni à permettre un exercice moderne de nos missions de service public.

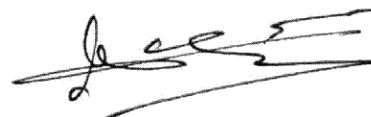
A court terme et pour tous les services, nous vous demandons de bien vouloir rendre obligatoire **la dotation des agents en équipement de sécurité autonome** (balise PLB, VHF ASN portable), afin que les incidents récents servent d'enseignement et que la protection des agents soit adaptée à leurs missions.

En second lieu, nous souhaitons que l'identification des besoins en terme de d'équipement de sécurité, d'équipement techniques et de moyens de transport soient identifiés au plan national. Compte tenu de l'urgence, de la faiblesse relative des moyens nécessaires, si les ressources devaient manquer, chaque département ministériel bénéficiaire de l'action des agents des cultures marines serait appelé à contribuer.

Enfin, sauf erreur ou omission Monsieur le Directeur des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, le courrier de mon organisation syndicale relatif au déploiement d'ATENA, logiciel « mal né » de gestion des cultures marines, est resté sans réponse. Un retour de votre administration aux questions posées m'obligerait.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'assurance de ma plus haute considération.

le Secrétaire Général



Nicolas MAYER